

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON à partir de 18h25, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Julie MÉNARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON à partir de 18h25), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU).

Absents : Iréna BARDINET, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON jusqu'à 18h25 et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Philippe CHABOT

OBJET : Mise à disposition du nouveau Centre d'Incendie et de Secours au SDIS avant transfert

Le Maire informe l'assemblée que la présentation de cette délibération a lieu hors sa participation et son vote, étant intéressé à l'affaire qui en fait l'objet (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Le Maire expose.

Vu la Loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative à la mise en œuvre de la départementalisation des SDIS pour procéder aux transferts des biens et personnels,

Considérant l'enjeu défini pour ces prochaines années d'achever le maillage territorial des centres de secours « départementalisés » sur le territoire des Deux-Sèvres, mis en œuvre dans les années 2000 mais dont le processus n'avait pas été mené à terme,

Considérant la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement à la départementalisation de 15 centres d'incendie et secours communaux identifiés par le SDIS des Deux-Sèvres, (dont le CPI Sèvre Amont couvrant les communes d'Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire), afin de leur permettre de proposer le transfert de leur centre de secours après mise aux normes du bâtiment par reconstruction/rénovation ou bien réaménagement/rénovation ou enfin par simples travaux de finition de la mise aux normes existante pour atteindre le standard attendu,

Considérant les avis favorables et concordants des communes d'Echiré, de Saint-Gelais et de Saint-Maxire, ainsi que celui du SDIS des Deux-Sèvres, le projet de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) pour le Centre de Première Intervention (CPI) Sèvre Amont a été engagé sur la commune d'Echiré,

Considérant que la Commune d'Echiré est maître d'ouvrage de cette opération, avec participation financière des deux autres communes de Saint-Gelais et Saint-Maxire, conformément à la délibération du conseil municipal du 27 février 2021 et des délibérations concordantes des conseils municipaux de ces deux collectivités,

Considérant la mise à disposition du nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) pour le Centre de Première Intervention (CPI) Sèvre Amont après achèvement de travaux et avant transfert définitif au SDIS des Deux-Sèvres,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du Centre d'Incendie et de Secours Sèvre Amont sis 92 Chemin de la Vigne,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 7 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe CHABOT

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 11 JUL. 2023
Notifié ou publié le : 11 JUL. 2023